

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie située 3 rue de l'école le :

Lundi 21 novembre 2022
A 18 heures 30

ORDRE DU JOUR :

- 1- Délibérations modificatives
- 2- Chemins de randonnées : Retrait de certains tronçons du PDIPR
- 3- Contrat assurance avec VERSPIEREN côte d'Azur
- 4- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires
- 5- Bar Restaurant « Lu Tuorch »
- 6- QUESTIONS DIVERSES

Malaussène, le 15 novembre 2022
Le Maire,

